

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

**DELIBERATION N° 2017-71**

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 0

Votants : 15

Procuration : 1

**REÇU LE :**

**23 OCT. 2017**

**PREFECTURE FOIX**

L'an deux mille dix-sept, le 06 OCTOBRE à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 02/10/2017**

**Date d'affichage : 02/10/2017**

**Présents** : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES.

**Absents excusés (0).**

**Procuration (1) Jacques VU VAN a donné procuration à Alain GARNIER**

**La séance est ouverte à 19h30**

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.*

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Madame M-Cécile RIVIERE est désignée pour remplir cette fonction.*

**Objet : TARIFS DE LOCATION DE SALLES**

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des locations des deux salles communales situées à la salle polyvalente, il propose :

**Pour la petite salle à l'étage avec l'usage de la cuisine :**

- Pour une journée : 150 euros pour les Serrois / 250 € pour les extérieurs
- Pour un week-end : 300 euros pour les Serrois/ 500 euros pour les extérieurs
- Un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public de 1000 euros sera demandé.

**Pour la grande salle du rez de chaussée, un tarif unique qu'il s'agisse d'une soirée ou d'un week-end :**

- 400 euros pour les Serrois / 800 euros pour les extérieurs
- Un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public de 1500 euros sera demandé.

**Un état de lieux et du mobilier sera fait à l'entrée des lieux et à la restitution des clés.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITE** les tarifs de location des deux salles communales sises à la salle polyvalente.

A Serres Sur Arget, le 17 octobre 2017

**REÇU LE :**  
**23 OCT. 2017**  
**PREFECTURE FOIX**

Le Maire,  
Alain GARNIER



Reçu en Préfecture le : ...../...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 17/10/2017